

**DÉCISIONS** de la 2<sup>e</sup> Assemblée extraordinaire des personnes déléguées  
de l'école Peter Hall, tenue le 12 mai 2022 à 17 h 00  
par vidéoconférence

**NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DES DÉBATS**

**02.01** Que Caroline Proulx-Trottier assume la présidence des débats de la présente Assemblée.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**02.02** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Négociation : entente de principe

**ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL**

**02.03** Que le procès-verbal de la 1<sup>re</sup> Assemblée extraordinaire des personnes déléguées de Peter Hall tenue le 20 octobre 2021 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 16 mai 2022, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

**NÉGOCIATION : ENTENTE DE PRINCIPE**

**02.04** Que l'Assemblée des personnes déléguées de l'école Peter Hall recommande à l'Assemblée d'unité de négociation Peter Hall d'accepter l'entente de principe présentée au document ADP.2122.005.

